

# CT-AC : une instance de dialogue social... limité

La réunion du comité technique spécial de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture (CT-AC) a eu lieu le 20 septembre 2018, sous la présidence de Philippe Mérillon, secrétaire général par intérim.

La CFDT était représentée par Isabelle Vandermeersch, Agnès Desoindre, Sophie Lardenois, Frédéric Nabucet, Pierre Jouvanceau et Stéphanie Clarenc.

Au cours de ce comité, la qualité du dialogue social n'a pas été au rendez-vous :

- le procès-verbal de la réunion précédente n'a pas été présenté en séance ; il n'a donc pas pu être approuvé ;
- les documents importants, nécessitant une analyse préalable, ont été remis en séance... et n'ont fait l'objet d'aucune présentation, ni commentaire, ni analyse de la part de l'administration.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du procès-verbal du CT-AC du 5 avril 2018 ;
- point d'information sur le logiciel Equitime ;
- point d'information sur l'avancement des travaux



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

d'administration centrale ;

- point d'information sur les départs en retraite de l'année 2017 ;
- point d'information sur les comptes épargne temps ;
- questions diverses.

## **Bilan social : la CFDT enfin écoutée**

La CFDT demandait de longue date qu'un bilan social soit effectué pour l'administration centrale, en vertu de l'[article 37 du décret du 15 février 2011](#) relatif aux comités techniques.

Cet article stipule en effet que « *les comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Ce bilan est établi annuellement. Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose ce service et comprend toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques énumérées à l'article 34.* » Le [décret 2017-928 du 6 mai 2017](#) ajoute que le bilan social « *décrit l'utilisation du compte personnel de formation* ». Ce bilan comprend un certain nombre d'indicateurs (cf. [arrêté du 23 décembre 2013](#)).

*Pour la CFDT, ce bilan social spécifique est le seul moyen d'avoir une vue d'ensemble sur les agents de cette administration.*

Le secrétariat général en a enfin accepté le principe : un bilan social simplifié a été remis en séance. La CFDT s'en félicite mais regrette toutefois cette remise tardive qui n'a pas permis un réel dialogue avec l'administration.

## **CET : les mesures catégorielles préservées**

S'agissant des comptes épargne temps (CET) et de leur coût croissant (15 % d'augmentation du nombre de jours de CET entre 2016 et 2017), l'administration indique que ce surcoût ne se fera pas au détriment des mesures catégorielles.

*Pour la CFDT, c'est une bonne nouvelle, l'administration s'étant naguère retranchée derrière ce risque pour tenter de faire avorter la proposition de la CFDT, depuis adoptée, de créer 6 journées de congé par an au titre de la récupération des heures supplémentaires.*

## **Droit à la déconnexion : une charte des temps insuffisante, une réflexion nécessaire**

Le droit à la déconnexion des agents en dehors des heures de travail est pris en compte via la charte des temps. Toutefois, la mise en œuvre de ce droit reste source de dissensions. Pour cette raison, le secrétaire général prévoit d'inscrire ce point dans la feuille de route sociale pour l'année 2019 et considère qu'une sensibilisation du management à ce droit est nécessaire.

*La CFDT émet des doutes sur une bonne application de ce droit uniquement à partir de la charte des temps. Elle est favorable à l'ouverture de discussions permettant une meilleure mise en œuvre de ce droit au sein du ministère.*

## **Equitime, nouveau logiciel de gestion du temps**

Ce nouveau logiciel de gestion du temps, remplaçant de Gestor, s'appliquera à tous les services du ministère de l'Agriculture. Son déploiement est prévu entre fin octobre et début novembre. Le déploiement est conditionné aux phases de test actuellement en cours, qui devront toutes être concluantes (notamment la récupération des informations stockées dans Gestor). Le secrétariat général prévoit également des sessions d'information et de formation (par demi-journées) afin de limiter l'impact de cette transition sur les agents.

Ce logiciel présente l'avantage d'être consultable à distance.

Concernant le badgeage, l'objectif est d'avoir un seul badge pour l'entrée dans les locaux, pour Equitime, pour les restaurants administratifs et pour les parkings, y compris sur le site d'Auzeville.

## **Désabonnement des listes de diffusion**



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

## **électroniques : enfin un tutoriel**

À la demande de la CFDT, l'administration accepte de réaliser un tutoriel pour que les agents puissent se désabonner facilement des listes de diffusion. En effet, depuis le passage à la messagerie Mélanie2, le lien de désabonnement automatique, dont la présence est pourtant obligatoire dans chaque courriel non sollicité, n'est plus opératoire.

## **Administration exemplaire : un bilan du tri sélectif extrêmement mitigé**

Le bilan du tri sélectif en administration centrale (notamment *via* l'utilisation des poubelles avec bac de tri intégré) serait très positif selon l'administration (respect des consignes de tri par les agents et par le prestataire chargé du ramassage quotidien).

Or, une simple observation permet de douter de ce bilan exagérément positif. Le secrétaire général estime cependant nécessaire de refaire une campagne de communication incitative sur ce thème.

## **AP2022, circulaires premier ministre : quel impact sur l'organisation de l'administration centrale ?**

Le périmètre des missions du ministère de l'Agriculture étant peu impacté, l'organisation de l'administration centrale devrait rester stable. Toutefois, le secrétaire général

identifie des sujets qui pourraient être à l'origine de réorganisation de certaines directions :

- DGAL : renforcement des contrôles ;
- DGPE : sécurisation des aides de la PAC avec un renforcement de l'autorité fonctionnelle de l'ASP sur les services instructeurs et la réforme de la PAC actuelle, prévue pour 2020 ;
- SG : le passage entre Aghora et Renoir pour la gestion RH de proximité.

## **Travaux**

Concernant le point de l'ordre du jour relatif aux travaux, un groupe de travail se réunit le 25 septembre 2018. Le SPAGri-CFDT lui consacra un article spécifique.

Si vous avez des sujets que vous souhaitez voir évoquer à cette instance, n'hésitez pas à [nous contacter](#).